



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Emploi, qualification et revenus du travail »**

Réunion du 12 avril 2019

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête Évaluation des compétences des adultes  
(PIAAC)**

## 1. Titre

### **Intitulé de l'enquête \*** :

Enquête Évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

---

## 2. Statut de l'enquête

### **Initiative** :

Enquête internationale, hors initiative européenne.

### **Contenu du questionnaire** :

Sans lien avec un règlement européen

---

## 3. Champs de l'enquête

### **Unité statistique enquêtée** :

Individu ou ménage

### **Champ statistique couvert** :

Les unités enquêtées sont les adultes âgés de 16 à 65 ans, vivant en ménage ordinaire (résidences principales).

### **Champ géographique** :

France métropolitaine, volet d'une enquête internationale permettant des comparaisons entre pays.

---

## 4. Présentation de l'enquête

### **Titre du(es) questionnaire(s)** :

Questionnaire pilote et questionnaire de l'enquête principale.

### **URL de consultation du questionnaire** :

### **Objectifs** :

L'évaluation des compétences sur une population adulte, telle qu'elle est conçue dans l'enquête PIAAC, vise à mettre l'accent sur l'usage de la lecture et du calcul dans les gestes courants de la vie

---

personnelle et professionnelle. Il s'agit principalement d'examiner si les personnes interrogées ont un degré de maîtrise suffisant pour faire face aux mutations du monde du travail et de la vie quotidienne. Des analyses peuvent ensuite être conduites entre le niveau mesuré de compétences, les parcours familiaux et scolaires, l'insertion professionnelle et sociale.

Là où des évaluations scolaires se réfèrent souvent à des programmes en vigueur pour construire les épreuves, une enquête auprès des ménages s'affranchit des références strictement éducatives, et a recours aux concepts de « littératie » et de « numératie » pour désigner les compétences de lecture et de calcul mobilisées dans des situations de la vie courante.

Le projet PIAAC se fonde sur des tests informatisés. Il met en situation les personnes enquêtées sur des supports numériques (site internet, message électronique, tableur, etc.). Les concepteurs évoquent ainsi le concept de littératie numérique (literacy in the information age).

Le 2<sup>e</sup> cycle actualise le cadre conceptuel d'analyse de la « numératie » afin de mieux prendre en compte dans ce concept l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication.

L'enquête PIAAC renseigne également sur des compétences liées à la compréhension et à la résolution des problèmes. La France n'avait pas conduit ce volet encore expérimental de l'évaluation lors du 1<sup>er</sup> cycle. Pour le 2<sup>e</sup> cycle, elle testera ce volet lors de l'enquête pilote, et choisira à l'issue du pilote si elle souhaite l'administrer dans l'enquête principale. Comme pour la « numératie », le cadre conceptuel d'analyse a été rénové pour le 2<sup>e</sup> cycle de PIAAC : il prend désormais en compte le caractère souvent adaptatif de la résolution de problème dans un environnement technologique (les termes du problème évoluant au fur et à mesure de sa résolution, il est nécessaire de s'y adapter). Pour le 2<sup>e</sup> cycle, la France testera également lors de l'enquête pilote le module Components, qui porte sur les bas niveaux de compétences, et choisira à l'issue du pilote si elle souhaite l'administrer dans l'enquête principale.

Enfin, un module de l'enquête PIAAC vise à mieux appréhender l'usage des compétences sur le lieu de travail (module JRA – Job Requirement Approach) et, nouveauté du cycle 2, une mesure des compétences « non cognitives » (plus positivement qualifiées de compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ») est aussi prévue (de manière optionnelle pour les pays) via l'ajout d'une mesure des traits de personnalité (Big 5).

L'enquête pilote du cycle 2 de PIAAC sera par ailleurs l'occasion d'évaluer l'impact des incitations financières sur la réponse (taux, qualité). La France a souhaité conduire cette étude sur les incitations dont le protocole est en discussion avec l'OCDE et le consortium. En effet, la motivation est un facteur important influant sur le score de compétences des personnes interrogées. Plusieurs facteurs peuvent jouer sur la motivation des individus (durée du questionnaire, conditions de passation, incitations financières ou non financières à la réponse...). En France, les résultats du premier cycle en « numératie » et « littératie » sont très en dessous de la moyenne de l'OCDE. Ces mauvais résultats pourraient-ils en partie s'expliquer par des différences dans la stratégie appliquée pour motiver les individus interrogés, notamment via des incitations ? L'OCDE laisse chaque pays délivrer les incitations qu'il souhaite pour encourager la réponse. La France fait partie des rares pays ne délivrant pas d'incitations financières. L'objectif est donc d'étudier l'impact des incitations afin de déterminer s'il est susceptible d'introduire un biais dans les scores de compétences par rapport aux autres pays ou selon le profil des répondants.

### **Thèmes du (ou des) questionnaires :**

L'enquête PIAAC se compose de deux parties, l'une consacrée à la collecte d'informations socio-démographiques et biographiques sur la personne interrogée (parcours éducatif, activité professionnelle, enfance et famille, conditions de vie), l'autre consacrée à la mesure des compétences via des exercices de « littératie », de « numératie » et de résolution de problèmes. Un

module d'exercices porte plus spécifiquement sur les bas niveaux de compétences en « littératie » et « numératie » (module Components). Les exercices de résolution de problèmes et les Components sont optionnels pour les pays : la France décidera si elle souhaite les administrer dans l'enquête principale à l'issue de l'enquête pilote.

L'enquête PIAAC comporte en outre un module relatif à l'usage des compétences sur le lieu de travail et dans la vie privée (lecture, écriture, calcul et usage de l'informatique), ainsi qu'un module sur les traits de personnalité (Big 5) dans l'enquête pilote, que la France décidera de conserver ou non dans l'enquête principale.

## **Historique :**

La France a participé à la première enquête internationale sur les compétences des adultes, International Adult Literacy Survey (IALS), organisée par Statistique Canada et ETS - Educational Testing Service -, organisation à but non lucratif basée aux Etats-Unis, spécialisée dans le développement de tests standardisés qui regroupe des équipes d'experts de l'éducation, de chercheurs et de développeurs d'évaluations. IALS a été coordonnée par l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) sur une vingtaine de pays entre 1994 et 1999.

Les conclusions, diffusées par l'OCDE, furent toutefois particulièrement surprenantes pour la France : 40 % des Français entraient dans la catégorie des plus mauvais lecteurs. Outre le problème délicat de la traduction et de l'inadaptation des exercices à certains contextes culturels, l'enquête IALS a été critiquée sur plusieurs aspects techniques : le plan de sondage, la codification des réponses, le recours fragile à une méthode de réponse à l'item, les conditions de passation et leur impact sur la motivation de la personne enquêtée. Au vu de ces problèmes, la France a préféré se retirer de l'enquête et a lancé son propre dispositif, l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ).

L'OCDE, assistée de Statistique Canada et de ETS, a décidé de lancer en 1999 une autre enquête sur les compétences des adultes, Adult Literacy and Life Skills Survey (ALLS). Les principes de conception du questionnaire IALS ayant été repris à l'identique malgré les critiques adressées, la France a décidé de ne pas participer.

Souhaitant corriger les erreurs des enquêtes internationales passées et élargir le champ d'investigation à de nouveaux domaines de compétences, l'OCDE a initié sur 2004-2008 un cycle de réflexion sur la mise en œuvre d'un nouveau programme d'enquêtes, intitulé PIAAC. En janvier 2008, l'OCDE a officiellement initié le premier cycle du programme PIAAC et recruté le consortium d'entreprises, mené par ETS, assurant la conception technique et le suivi opérationnel du projet. La genèse de PIAAC a été suivie en France avec une attention toute particulière. Tout en constatant des avancées positives sur le protocole d'enquête PIAAC, il est apparu nécessaire de prévoir, en complément de l'opération internationale, la conduite d'une enquête nationale sur la base d'IVQ, pouvant servir d'étalon. La collecte des deux enquêtes a été réalisée en 2011-2012.

En tout, 37 pays ont participé au premier cycle de PIAAC, au cours de 3 rounds d'enquêtes de 2011 à 2018. Les données du premier cycle de PIAAC ont donné lieu à de nombreuses exploitations, notamment en comparaison internationale, à la fois par l'OCDE, et des chercheurs nationaux et internationaux. Les données ont aussi été exploitées plus particulièrement au niveau national par l'OCDE, l'Insee et la Dares.

En mars 2016, l'Inspection Générale de l'Insee a conclu, au vu du coût cumulé des deux dispositifs et de la relative convergence des résultats, qu'il n'était pas opportun de reconduire la collecte conjointe de PIAAC et IVQ. L'enquête PIAAC est privilégiée du fait de son intérêt en termes de comparaison internationale. La possibilité de reprendre IVQ sous une forme allégée, en se centrant sur la mesure de l'illettrisme a été avancée, et est actuellement encore en discussion.

Suite au succès du premier cycle de PIAAC, l'OCDE a ouvert un deuxième cycle début 2018. Le

consortium d'entreprises mené par ETS a de nouveau été recruté par l'OCDE pour assurer la conception technique et le suivi opérationnel du projet. La France s'est engagée à participer à ce deuxième cycle.

### **Faits marquants précédentes éditions :**

Le taux de réponse au 1er cycle de PIAAC a été de 67% en France, ce qui classe la France parmi les 10 meilleurs pays. En revanche les scores moyens de « numératie » et de « littératie » sont peu élevés pour la France, classée 3e en partant du bas de la distribution parmi les 23 pays participants au 1er round. La France est également marquée par un niveau élevé d'inégalités, selon les générations aussi bien que selon la formation ou l'origine sociale, et une faible valorisation des compétences relativement au diplôme sur le marché du travail. Comme dans les autres pays participants, on observe une baisse des compétences avec l'âge. La conduite d'un 2e cycle devrait permettre de distinguer l'effet de génération de l'effet de l'âge.

Le premier cycle de PIAAC a été marqué par la conduite en parallèle de PIAAC et IVQ en France, situation qui ne sera pas reconduite au 2e cycle. L'Insee tire de son expérience lors du 1er cycle des enseignements qui seront utiles pour le 2e cycle, notamment sur l'organisation et l'adaptation technique aux outils et standards de l'OCDE (voir rapport de l'Inspection Générale de l'Insee n° 216-24/DG75-B010 du 21 mars 2016).

### **Concertation :**

Pas de consultation au niveau national. Au niveau international, l'OCDE travaille avec la Commission Européenne et le TUAC (Trade Union Advisory Committee), et mobilise de nombreux groupes d'expert thématiques.

### **Origine de la demande :**

Dans un contexte d'innovation technologique et de transformation rapide des métiers et des compétences requises par le marché du travail, les acteurs de terrain ont de plus en plus souvent recours au concept de compétences. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, on parle d'approche par les compétences et de blocs de compétences. Sur le marché du travail, on exprime des besoins en compétences parfois difficiles à satisfaire, et on sécurise les parcours en identifiant les compétences transversales et transférables à d'autres contextes professionnels. Parmi les compétences transversales figurent notamment les compétences de base, qui sont souvent un prérequis à l'intégration dans la société et sur le marché du travail, et les compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ».

Le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère du travail portent un grand intérêt à la mesure des compétences des adultes dans PIAAC. L'enquête PIAAC informe aussi bien sur le système éducatif, que sur la formation professionnelle continue et le fonctionnement du marché du travail. La coopération internationale avec l'OCDE et la Commission Européenne (soutien de l'opération PIAAC) a également été un élément clé dans la décision de conduire le projet PIAAC.

Par ailleurs, comme le mentionne le rapport de l'Inspection Générale de l'Insee n° 216-24/DG75-B010 du 21 mars 2016, participer à des comparaisons internationales en matière de compétences des adultes constitue une action qui entre tout à fait dans les axes stratégiques d'Insee 2025.

### **Place dans un dispositif statistique :**

Le projet PIAAC s'inscrit dans un programme d'enquêtes récurrentes, afin de suivre les évolutions structurelles sur la distribution des compétences des adultes. Le cycle 2 de l'enquête PIAAC s'ajoute à une lignée d'enquêtes traitant des mêmes problématiques (IVQ 2003, IVQ 2011, PIAAC cycle 1), et développe de nouvelles mesures de compétences (résolution adaptative de problèmes, traits de personnalité, maîtrise de l'informatique...). A mi-chemin entre l'enquête emploi et l'enquête AES (Adult Education Survey, ou enquête Formation des adultes), dans la partie « biographique » de son questionnaire, l'enquête PIAAC est d'une grande originalité du fait de l'évaluation directe des compétences, et des modules JRA - Job Requirement Approach et Big 5. Contrairement à IVQ, elle permet des comparaisons au niveau international.

Pour son deuxième cycle, l'enquête PIAAC prend de l'importance dans le contexte français, dans la mesure où l'enquête IVQ ne sera pas reconduite en tant que telle. Si les recommandations formulées par l'Inspection Générale de l'Insee sont suivies, des exercices IVQ pourraient être ajoutés à la prochaine enquête AES, sous forme de module complémentaire. Ces exercices seraient d'avantage centrés sur la mesure des bas niveaux de compétences, afin de fournir une mesure de l'illettrisme, notamment dans les DOM (non couverts par PIAAC). L'enquête PIAAC comporte également un module destiné à mesurer les bas niveaux de compétences en « littératie » et « numératie » : les Components. Ce module est optionnel pour les pays. En attendant de plus amples informations sur le devenir d'IVQ, et afin d'en tester l'intérêt, la France a décidé d'administrer ce module lors de l'enquête pilote. Elle décidera par la suite si elle souhaite le conserver pour l'enquête principale. L'enquête PIAAC permet des comparaisons internationales au niveau de l'Union Européenne et des pays membres de l'OCDE. L'enquête pilote est un moyen de développer notre expertise sur la méthodologie de PIAAC, et de préparer l'enquête principale.

L'enquête PIAAC auprès des individus s'inscrit par ailleurs dans un programme plus large, qui comportera également un module de questions à destination des employeurs, adossé à l'enquête européenne CVTS (Continuing Vocational Training Survey) conduite en France par le Céreq.

### **Extensions géographiques :**

Aucune

### **Utilisateurs :**

OCDE, Commission Européenne, Eurostat, Ministère du travail, Ministère de l'Education, Insee, chercheurs français et étrangers, France Stratégie, instances nationales en charge de la formation professionnelle des adultes.

---

## **5. Caractéristiques techniques**

### **Périodicité de l'enquête :**

Ponctuelle ou pluri-annuelle

### **Période de collecte :**

Le pilote sera collecté d'avril à juillet 2020. L'enquête principale de septembre à décembre 2021.

### **Mode de collecte :**

La collecte est réalisée en partie en face-à-face (Capi), en partie en auto-administrée, et la réponse indirecte par « proxy » est interdite.

Après un questionnaire biographique en face à face, la personne interrogée suit un tutoriel sur l'utilisation de la tablette, puis est amenée à répondre directement à des exercices sur la tablette.

### **Comitologie :**

Comitologie internationale pour PIAAC :

L'instance décisionnelle du programme PIAAC prend la forme d'un groupe international composé des représentants officiels de chaque pays participant : le Board of Participating Countries (BPC). Etabli pour la première fois en janvier 2008, le BPC se réunit chaque semestre pour déterminer les axes stratégiques du programme. Cela inclut la prise de décision concernant le protocole d'ensemble de l'enquête et la conduite du projet, les objectifs visés et l'utilisation qui sera faite des données, et les questions budgétaires et politiques liées au programme. Le BPC s'inscrit dans le programme de travail des commissions de l'OCDE relatives à l'Education et à l'Emploi (Education Policy Committee et Employment, Labour and Social Affairs Committee). La France est représentée par la Représentation Permanente, dont l'intervention est préparée via le Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAE). La Dares siège au BPC.

Comitologie nationale :

Un comité de pilotage du projet PIAAC regroupe la DEPP, la DARES et l'INSEE. Il se réunit tous les semestres pour examiner l'avancement du projet au niveau national et international et prendre les décisions stratégiques sur la mise en oeuvre de l'enquête en France.

Un comité de suivi du projet PIAAC regroupe les coordinateurs techniques des instances précédemment citées (INSEE, DARES, DEPP). Il se réunit chaque mois pour traiter les questions opérationnelles et veiller au respect des échéances.

Un groupe d'exploitation sera mis en oeuvre pour favoriser l'exploitation des données finales mises à disposition des chercheurs.

### **Contraintes pour l'enquête :**

Comme pour le 1er cycle, l'OCDE prévoit que le questionnaire PIAAC du 2e cycle ait une durée médiane de 1h45min, dont 45 minutes environ de questionnaire biographique en face à face, et 1h environ d'évaluation des compétences (exercices auto-administrés).

La durée de passation en France est légèrement supérieure, pour des raisons linguistiques (le français étant moins concis que l'anglais).

Un module « expérimental », relatif à la personnalité de la personne interrogée est ajoutée à l'enquête pilote (Big 5). Ce module n'a pas pour vocation d'être exploité en tant que tel, mais doit délivrer des variables de contrôle permettant de mieux appréhender les modes d'acquisition des compétences, le lien avec les études et l'apprentissage, etc. A l'issue de l'enquête pilote, la France décidera de conserver l'ensemble des 5 dimensions, ou de n'en conserver que les deux sélectionnées par le consortium.

Plusieurs questions portent spécifiquement sur les langues parlées par la personne interrogée (dans

l'enfance, à la maison...).

En dehors de ces éléments, le questionnaire PIAAC ne pose pas de questions sensibles.

### **Coût de l'enquête :**

Chaque pays participant contribue aux coûts internationaux de développement et de coordination du programme PIAAC. Pour la France, ces coûts sont de 275 000 à 280 000 euros par an de 2018 à 2023, soit de 1 650 000 à 1 680 000 euros sur l'ensemble du programme. La Commission Européenne devrait contribuer aux coûts internationaux, à hauteur de 400 000 euros pour la France, de sorte que les coûts internationaux nets seraient compris entre 1 250 000 et 1 280 000 euros. Les coûts nationaux de développement comptent environ 30 000€ de prestations de traduction et d'expertise sur les exercices cognitifs, ainsi que les moyens humains affectés au projet au sein de l'INSEE, de la DARES et de la DEPP, soit (sur 2018 à 2023, effectifs de type cadre A) :

- Un chef de projet en organisation statistique (CPOS) et son adjoint (875 jours)
- Une équipe responsable de l'échantillonnage (120 jours)
- Une équipe de conception DEPP-DARES (600 jours côté DARES, 300 jours côté DEPP)
- Une équipe informatique (250 jours dans l'hypothèse où les outils informatiques internationaux sont utilisés)

Les coûts nationaux de collecte s'élèvent à 2 800 000 euros.

Aux coûts nationaux de développement et de collecte s'ajoutent les coûts d'équipement des enquêteurs (tablettes - environ 500 000€) et les frais divers (170 000€).

### **Organisme collecteur :**

Insee

### **Plan de sondage :**

Les grands principes du cycle 1 de PIAAC sont reconduits, à savoir un tirage à deux degrés d'individus au sein des unités primaires Nautile dans l'ensemble du champ couvert par l'enquête (y compris certaines communautés comme les internats, les résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs, etc en dehors des prisons, communautés militaires et hôpitaux).

Pour l'enquête pilote, l'échantillon sera divisé aléatoirement en sous-groupes auxquels seront proposés différents niveaux d'incitations à la réponse.

La taille de l'échantillon pour le pilote est de 4 000 individus et d'environ 11 000 pour l'enquête principale.

### **Taille de l'échantillon :**

11000

---

## **6. Service(s) producteur(s)**

### **Service producteur principal :**

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

---



**Autres services producteurs :**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

**Partenariat :**

Co-maîtrise d'ouvrage nationale Dares-Depp, maîtrise d'ouvrage internationale par un consortium recruté par l'OCDE, et dirigé par ETS.

**Date prévisionnelle de la première publication :**

Deuxième semestre 2023 pour les résultats internationaux.